PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 août 2007 à 19h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Damede-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur, Serge Roy, maire.

Étaient présents:

Monsieur le maire, Serge Roy Mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril Messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale

Me Jacques Robichaud, greffier

Absent: monsieur le conseiller, Bruno Laplante

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2007-08-192 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés: 6.1, 6.2 et 6.3

ADOPTÉE

2007-08-193 <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JUILLET 2007</u>

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 juillet 2007 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2007, tel que présenté.

ADOPTÉE

2007-08-194 <u>LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2007 – APPROBATION</u>

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2007, au montant de **57 608.67 \$**.

2007-08-195 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2007-</u> APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2007, au montant de **374 088.22 \$**.

ADOPTÉE

2007-08-196 <u>RÈGLEM</u>

RÈGLEMENT NO 437-4: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, AFIN D'AUTORISER LES ENTRÉES CHARRETIÈRES SUR LE BOUL. DON-QUICHOTTE DANS LA ZONE H-217 – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage n° 437, afin d'autoriser les entrées charretières sur le boul. Don-Quichotte dans la zone H-217;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 10 juillet 2007;

Considérant que lors d'une séance tenue le 10 juillet 2007, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement n° 437-4 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 437 afin d'autoriser les entrées charretières sur le boulevard Don-Quichotte dans la zone H-217 »;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 14 août 2007 ;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire ou le greffier explique l'objet du règlement, sa portée et son coût.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'adopter le règlement n° 437-4, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 437, afin d'autoriser les entrées charretières sur le boul. Don-Quichotte dans la zone H-217 ».

ADOPTÉE

2007-08-197

RÈGLEMENT NO 452: RÈGLEMENT POURVOYANT AU PAIEMENT DES FRAIS RELIÉS À L'EXÉCUTION D'OUVRAGES MUNICIPAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOUL. DON-QUICHOTTE, AU PAIEMENT DES TRAVAUX POUR LE DRAINAGE D'UNE PARTIE DU PARC INDUSTRIEL VERS LE BOUL. DON-QUICHOTTE ET DE TERRAINS LONGEANT LE BOUL. DON-QUICHOTTE, À L'ACHAT DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION DU LOT OU D'UNE PARTIE DU LOT 1 576 686 OU DE DROITS RÉELS, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 750 000 \$ À CES FINS: ADOPTION

2007-08-197 ... suite

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 12 juin 2007;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire ou le greffier explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'adopter le Règlement no 452 intitulé « Règlement pourvoyant au paiement des frais reliés à l'exécution d'ouvrages municipaux dans le cadre des travaux d'élargissement du boul. Don-Quichotte, au paiement des travaux pour le drainage d'une partie du parc industriel vers le boul. Don-Quichotte et de terrains longeant le boul. Don-Quichotte, à l'achat de gré à gré ou par expropriation du lot ou d'une partie du lot 1 576 686 ou de droits réels, et décrétant un emprunt de 1 750 000 \$ à ces fins ».

ADOPTÉE

2007-08-198 RÈGLEMENT NO 453: « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ABOLITION À TITRE DE CHEMIN PUBLIC DU LOT 3 938 001 (ANCIEN LOT 2 070 967 PARTIE) ADOPTION

Considérant qu'un avis a été donné le 10 juillet 2007 de la présentation d'un règlement décrétant l'abolition de la désignation à titre de chemin public du lot 3 938 001 (ancien lot 2 070 967 Ptie) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture:

Considérant que le maire ou le greffier explique l'objet du règlement, sa portée, son coût.

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'adopter le Règlement no 453 intitulé « Règlement décrétant l'abolition de la désignation à titre de chemin public du lot 3 938 001 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil ».

ADOPTÉE

2007-08-199 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-12, LOT 2 066 919 (155, PROMENADE ST-LOUIS)</u>

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-12;

Considérant que l'application stricte du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

2007-08-199 ...suite

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre:

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2007-12, concernant l'immeuble situé au 155, promenade St-Louis (lot : 2 066 919), à l'effet de permettre l'agrandissement de la résidence existante avec une marge avant de 8,8 mètres au lieu des 10 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2007-08-200 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-13, LOT 2 067 511</u> (23, RUE CLARENCE-GAGNON)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-13;

Considérant que l'application stricte du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2007-13, concernant l'immeuble situé au 23, Clarence-Gagnon (lot : 2 067 511), à l'effet de régulariser la résidence existante avec une marge arrière de 6,2 mètres et une marge avant de 7,32 mètres au lieu de respectivement des 9 mètres et 7,5 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2007-08-201 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC GÉNIVAR POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE ANTOINE-HÉNAULT (INTERSECTION DU BOUL. DON-QUICHOTTE)

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de retenir les services de Genivar pour un contrat de service professionnel de génie pour l'élargissement de la rue Antoine-Hénault, à l'intersection du boul. Don-Quichotte, au coût de **10 000 \$**, plus taxes, suivant l'offre de service du 13 juillet 2007; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-621-00-349.

2007-08-202 <u>APPEL D'OFFRES GT-2007-09</u>: <u>TRAVAUX DE PAVAGE À</u> DIFFÉRENTS ENDROITS – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de pavage à différents endroits ;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 31 juillet 2007;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder le contrat pour les travaux de pavage à différents endroits à **Ali Excavation Inc.** plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **133 617,69** \$, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2007-09; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-320-00-625.

ADOPTÉE

2007-08-203 <u>DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP ET À PÊCHES ET OCÉANS CANADA – NETTOYAGE DU FOSSÉ DE LA 51^E AVENUE</u>

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du Centre d'expertise hydrique du Québec et de Pêches et Océans Canada, pour être autorisée à effectuer des travaux de nettoyage du fossé de la 51^e avenue.

De mandater madame Line St-Onge, directrice à la Gestion du territoire, à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville, la demande d'autorisation.

ADOPTÉE

2007-08-204 <u>DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP : PROJET D'AJOUT D'ÉTANGS AÉRÉS ET DE REMISE EN ÉTAT DES ÉTANGS AÉRÉS EXISTANTS – MANDAT À LES CONSULTANTS LBCD</u>

Considérant les articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de mandater et d'autoriser la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. à soumettre et à présenter, pour et au nom de la Ville, conformément aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet d'ajout de 4 étangs aérés et des équipements requis, et de remise en état des étangs aérés existants.

2007-08-205 <u>RETRAIT D'UN PANNEAU D'ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LE BOULEVARD PERROT (INTERSECTION DE LA 159^E AVENUE)</u>

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'enlever le panneau d'arrêt obligatoire sur le boulevard Perrot, à l'intersection de la 159^e avenue, en direction du boulevard St-Joseph.

ADOPTÉE

2007-08-206 <u>TOPONYMIE: DÉSIGNATION D'UNE RUE – LOT 2 071 056, RUE</u> GÉRALD-GODIN

Considérant que l'installation d'infrastructures municipales devrait débuter bientôt sur le lot 2 071 056 (secteur de la Pointe-du-Moulin), lequel lot est désigné sur les plans de la Ville comme étant la future rue McNabb;

Considérant que la plupart des rues de ce secteur portent un nom d'artiste;

Considérant qu'il est souhaitable d'harmoniser les noms de rues de ce secteur, et que le lot 2 071 056 soit désigné sous le nom de « rue Gérald-Godin »

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de désigner comme étant la « rue Gérald-Godin » le lot numéro 2 71 056 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE

2007-08-207 <u>SIGNALISATION ROUTIÈRE: INSTALLATION D'UN PANNEAU</u> D'ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION MICHEL-MCNABB ET JEAN-PAUL-LEMIEUX

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'installer un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Michel-McNabb, à l'intersection de la rue Jean-Paul-Lemieux, en direction de la rue Perrier.

ADOPTÉE

2007-08-208 CONTRAT DE SERVICE AVEC AB CONSULTANT POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES COMMUNAUTAIRES INTÉRIMAIRE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de retenir les services de AB Consultant (**Alain Belleville**) pour occuper, de façon intérimaire, le poste de directeur des Services communautaires, au coût mensuel de **4,300** \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-21-447.

De transférer la somme de 12,900 \$ du poste budgétaire 1-02-701-10-111 vers le poste budgétaire 1-02-701-21-447.

2007-08-209 <u>IMPLANTATION D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS AVEC VILLE DE L'ÎLE-PERROT</u>

Considérant l'entente intermunicipale en sécurité incendie intervenue entre les villes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et de L'Île-Perrot;

Considérant la résolution n° 07-02-041 adoptée par le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot en date du 13 février 2007;

Considérant la résolution n° 2007-03-53 adoptée par le conseil municipal de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot en date du 13 mars 2007;

Considérant le compte rendu de la première réunion de travail du comité d'implantation des premiers répondants, tenue le 12 juillet 2007.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de procéder à l'implantation d'un service de premiers répondants conjointement avec la ville de L'Île Perrot.

De prévoir pour l'année 2007 un budget d'investissement de l'ordre de 40 231 \$.

D'approprier les sommes nécessaires à même le surplus libre.

ADOPTÉE

2007-08-210 CONTRAT DE SERVICE À GÉNIVAR : CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE (PHASE 1)

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de retenir les services de Génivar pour la réalisation de la caractérisation environnementale d'une partie du territoire (phase 1), au coût de **8,000** \$, plus taxes; le tout puisé à même le surplus libre.

ADOPTÉE

2007-08-211 <u>DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP:</u> TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE REPROFILAGE DE FOSSÉS SUR LE BOULEVARD ST-JOSEPH SUD

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu, que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour les travaux de nettoyage et de reprofilage de fossés sur le boul. St-Joseph Sud.

De mandater et d'autoriser monsieur Bernard Lefebvre, ingénieur de la firme CDGU inc., à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville, la demande d'autorisation.

2007-08-212 <u>DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE : CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA, ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES, LES ARCHERS PERROTDAMOIS</u>

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu, que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse aux organismes mentionnés ci-dessous la somme suivante; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-10-970.

- Centre Notre-Dame de Fatima, la somme de 100 \$, à titre d'aide financière dans le cadre de la campagne de financement 2007;
- École secondaire de la Cité-des-Jeunes, la somme de **200** \$, à titre d'aide financière dans le cadre du programme Actif à vie;
- Les Archers Perrotdamois, la somme de **500** \$ à titre d'aide financière pour l'aménagement d'installations.

ADOPTÉE

PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

2007-08-213 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de lever la séance à **20h30**.

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc